

Convocation du 1^{er} mars 2013

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013

=====

Le dix huit mars deux mil treize, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

Présents : MM. LEMERCIER René, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, UNDREINER Brigitte, DUREL Claude, TRIPEY Franck, MAUGER Martine, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

Absents excusés : MM. NOEL Nelly a donné procuration à LEMERCIER René, GUILLERME Pascal.

Secrétaire : MME. MAUGER Martine.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Nombre de Votants : 10

L'Assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2013.

REFECTION TOITURE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX MISSION
DIAGNOSTIC AMIANTE (04/2013)

Considérant les travaux de réfection des couvertures du logement locatif de l'Ancien Presbytère de Branville Hague.

Vu la nécessité de faire procéder à un diagnostic amiante au sein des toitures dudit bâtiment ;

Considérant les offres reçues en Mairie concernant la mission Diagnostic Amiante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer la mission Diagnostic Amiante à la Eurl Renan (membre du réseau Oméga Expertise) sise à Tollevast (Manche) pour un montant de 150,00 €uros H.T., soit 179,40 €uros T.T.C. ; - Analyses en sus : prix unitaire Type Molp 33,44 €uros HT - Type Met 50,17 €uros HT ;

- Précise que cette dépense sera inscrite à l'Article 2313-41 du Budget Communal Exercice 2013 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir et tous autres documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

REFECTION TOITURE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE : AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 COUVERTURE (05/2013)

La Commune de Branville Hague a conclu des marchés avec des entreprises pour des travaux de réfection de couverture à réaliser sur le logement de l'ancien presbytère.

Aujourd'hui, il apparaît que suite à l'obligation de l'inspection du travail, à compter du 1^{er} janvier 2013, d'effectuer des mesures d'empoussièrement après travaux de désamiantage, des prélèvements doivent être réalisés. Aussi, une prestation doit être ajoutée en ce qui concerne le lot n° 2 Couverture.

Monsieur le Maire présente le devis élaboré par la Sas Marie et Cie.

L'avenant à intervenir a pour objet de prendre en compte la prestation complémentaire suivante, à savoir :

- Réalisation de prélèvements après travaux de désamiantage.

Cette prestation supplémentaire se traduit par une plus value ; le montant de l'avenant à conclure en plus value s'élève à + 950,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la prestation supplémentaire au marché Lot n° 2 Couverture et le devis présenté ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la Sas Marie et Cie en plus value d'un montant de + 950,00 €uros H.T., portant le montant du marché à 28.176,70 € H.T. ;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal Exercice 2013 ;

- Précise que toutes les clauses du marché, non expressément modifiées par le présent avenant, demeurent applicables.

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2013

L'Assemblée engage une réflexion sur les orientations budgétaires à envisager pour l'année 2013. Une liste est dressée concernant les acquisitions et travaux envisagés au cours de cet exercice, à savoir : fourniture et pose d'un columbarium, d'une porte à rideau vertical pour réserve salle de convivialité, achat de lambris ou équivalent pour soubassement salle de convivialité, installation d'un affichage déporté du compteur électrique pour les locations de la salle.

Par ailleurs, une somme sera allouée au CCAS dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'une aide ménagère aux personnes âgées.

Il est à noter que les demandes de subventions seront étudiées lors d'une prochaine séance.

Le vote du Budget aura lieu le 08 avril prochain.

LOGEMENT ANCIENNE ECOLE : PRESENTATION ETUDE DU CDHAT

Dans le cadre de sa réflexion sur le devenir du bâtiment de l'Ancienne École/Mairie et afin de maîtriser au mieux tous les paramètres d'une éventuelle réhabilitation de cet ensemble, l'Assemblée avait confié au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique dans le cadre d'un projet de réhabilitation de ce bâtiment

Aujourd'hui, l'Assemblée prend connaissance des propositions de réaménagement dudit bâtiment. La proposition n°4 (2 logements) est retenue pour chiffrage de l'opération par le CDHAT.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- . Mise en place de la porte d'entrée Mairie le 19 mars prochain.
- . Expertise de la cuisinière électrique avant remplacement des plaques de chauffe.
- . Etude dossiers d'urbanisme : un PC modificatif et un CUa

Le Maire,
René LEMERCIER